



RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES
FINANCES PUBLIQUES**

Délégations de signature

N° Spécial

18 septembre 2017

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial DDFIP, délégations de signature, du 18 septembre 2017

SOMMAIRE

Arrêté	Date	DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES	Page
DDFIP n° 2017-119	06.09.2017	Arrêté portant délégation de signature du comptable d'ANTONY.	3
DDFIP n° 2017-120	11.09.2017	Arrêté portant délégation de signature du comptable de TRESORERIE HAUTS DE SEINE HABITAT – OPH.	4

**Arrêté DDFIP n° 2017-119 du 06 septembre 2017 portant délégation de signature
du comptable d'ANTONY**

Le comptable du centre des finances publiques d'Antony

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 1617-5 ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment son article L. 257 A ;

Arrête :

Art. 1^{er}. – Délégation de signature est donnée à l'effet de signer au nom du comptable l'ensemble des actes relatifs au recouvrement des produits locaux, notamment les actes de poursuite, les déclarations de créances relatives aux procédures collectives ou aux procédures de surendettement et de rétablissement personnel, les requêtes ou mémoires devant les tribunaux, aux agents exerçant leurs fonctions au centre des finances publiques de XXX dont les noms suivent :

- ROMERO Lydie
- GEORGES IRENEE Carole
- BERNARDET Catherine
- GROSTEFAN Marie-Georges

Art. 2. – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Hauts de Seine.

Fait à Antony Le 06/09/2017

Le comptable des finances
publiques de la TRESORERIE

RONGIER Jean-Claude

**Arrêté DDFIP n°2017-120 du 11 septembre 2017 portant délégation de signature
du comptable de TRESORERIE HAUTS DE SEINE HABITAT – OPH**

Le comptable du centre des finances publiques de HAUTS DE SEINE
HABITAT - OPH

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire
et comptable publique ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L
1617-5 ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment son article L. 257 A ;

Arrête :

Art. 1^{er} – Délégation de signature est donnée à l'effet de signer au nom du comptable l'ensemble des actes relatifs au recouvrement des produits locaux, notamment les actes de poursuite, les déclarations de créances relatives aux procédures collectives ou aux procédures de surendettement et de rétablissement personnel, les requêtes ou mémoires devant les tribunaux, aux agents exerçant leurs fonctions au centre des finances publiques de TRESORERIE HAUTS DE SEINE HABITAT - OPH dont les noms suivent :

- NOEL Grégory IFIP
- QUILES Jean Luc Contrôleur Principal des Finances Publiques
 - GODEFROY Laurent Contrôleur des Finances Publiques
 - OSCAMOU Damien Contrôleur 1 des Finances Publiques

Art. 2. – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Hauts de Seine.

Fait à Levallois-Perret Le
11/9/2017

Le comptable des finances
publiques de la TRESORERIE
HAUTS DE SEINE HABITAT
- OPH

LOLIVE Francis
Chef de Service Comptable

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction des Affaires Juridiques et de l'Administration Locale
Cellule CRD - DA - RAA

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>